

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 6 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse, LOMBARD Stéphanie MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc

Absents excusés :

Procurations : MAUFRAS Jean-Yves a donné procuration à LAFFONT Maryse, CHAUVET Michel a donné procuration à VATIN Marc

Date de la convocation : 1^{er} mars 2017

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2017
- Approbation des Comptes de Gestion 2016 de la Commune et de la Caisse des Ecoles
- Vote des Comptes Administratifs 2016 de la Commune et de la Caisse des Ecoles
- Organigramme des services municipaux
- Création de 2 postes d'Emploi Avenir
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

P. Adam est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 – Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2017

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

M. le Maire rappelle le débat sur le PLUI de cette dernière séance et le souhait exprimé de voir approfondir certaines questions. Il indique qu'une réunion est organisée pour les élus du secteur le jeudi 9 mars 2017 à l'Orangerie, à 20h30. Cette réunion sera conduite par M. S. Vié –Maire de Noueilles- qui conduit cette réflexion pour le Sicoval, ainsi que 2 techniciens du Sicoval.

3 – Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2016 de la Commune et de la Caisse des Ecoles

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une présentation synthétique et propose à P. Adam, Adjoint en charge des Finances, d'en faire l'exposé.

Il rappelle que le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice suivis par la Commune, alors que le Compte de Gestion présente les résultats comptables de l'exercice suivis par la Trésorerie. Les deux comptes doivent obligatoirement être en cohérence.

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Délibération 2017/03/02 : Approbation du Compte de Gestion 2016 de la Caisse des Ecoles

Vu le budget 2016 de la Caisse des Ecoles, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Ce Compte de Gestion 2016 n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Hors de la présence de M. le Maire, sous la présidence de J. Sartori, 1^{ère} Adjointe au Maire, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2016 concernant la Caisse des Ecoles de la Commune d'Ayguesvives.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2017/03/04 : Approbation du Compte Administratif 2016 de la Caisse des Ecoles

Sous la présidence de M. P. Adam, Adjoint en charge des Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2016 de la Caisse des Ecoles qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
Prévu	0 €
Réalisé	0 €
RECETTES	
Prévu	3,00 €
Réalisé	3,05 €
Résultat reporté 2015	+ 144,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	
Prévu	0 €
Réalisé	0 €
RECETTES	
Prévu	0 €
Réalisé	0 €
Résultat reporté 2015	0 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : + 147,26 €

Investissement :

Résultat global : + 147,26 €

Hors de la présence de M. le Maire et sous la présidence de J. Sartori, 1^{ère} Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 de la Caisse des Ecoles.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2017/03/01 : Approbation du Compte de Gestion 2016 de la Commune

Vu le budget 2016 de la Commune, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ce Compte de Gestion 2016 n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Hors de la présence de M. le Maire, sous la présidence de J. Sartori, 1^{ère} Adjoint au Maire, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2016 concernant le Compte de Gestion de la Commune.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2017/03/03 : Approbation du Compte Administratif 2016 de la Commune

Sous la présidence de M. P. Adam, Adjoint en charge des Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2016 de la Commune qui s'établit ainsi :

		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale				
RECETTES	Titres de recettes émis	2 219 727,00	214 601,71	
DEPENSES	Mandats émis	1 928 678,46	270 049,50	
Résultat de l'exercice	Solde d'exécution	291 048,54	- 55 447,79	235 600,75
	Reprise des résultats 2015	660 651,46	4 283,34	664 934,80
Total des réalisations		951 700,00	- 51 164,45	950 535,55
Restes à réaliser	Recettes engagées non réalisées		212 838,22	212 838,22
	Dépenses engagées non réalisées		274 649,92	274 649,92
	Solde des restes à réaliser		- 61 811,70	- 61 811,70
Résultats cumulés (RAR compris)	Excédent	951 700,00		838 723,85
	Déficit		- 112 976,15	

F. Antoine demande si les recettes de la Commune sont constituées uniquement des subventions reçues.

P. Adam répond que les recettes communales représentent les subventions reçues, mais aussi la fiscalité, les ventes, toutes les entrées d'argent.

Après cette présentation, il indique que le résultat cumulé pour l'exercice complet du Budget est en hausse sensible par rapport à l'année passée, ceci notamment en raison des bons résultats de la section Fonctionnement qui a vu ses dépenses se maintenir au même niveau et ses recettes augmenter. La section Investissement est en baisse pour les Dépenses et les Recettes, mais conserve un Reste à réaliser important du fait de l'encours du projet Médiathèque.

La Commune a trois emprunts en cours mais reste peu endettée :

- réhabilitation du château, jusqu'en 2026 ;
- extension du restaurant scolaire et de l'école maternelle, jusqu'en 2026 ;
- Acquisition de la Maison de la famille Camolèse, jusqu'en 2025.

L. Briand demande si la maison « Camolèse » ne devait pas être vendue en 2016.

M. le Maire répond que non, mais que sa vente est inscrite au Budget 2017.

F. Antoine demande quel est le ratio d'endettement de la Commune par rapport aux recettes.

M. le Maire répond qu'il y a deux ratios à considérer :

- le nombre d'années nécessaire pour rembourser totalement la dette. Actuellement pour Ayguesvives il faudrait 3.3 années ;
- le montant du remboursement par habitant. Actuellement, la dette par habitant représente 346 €, ce qui est très peu au regard des communes en général et surtout des communes du Sicoval pour lesquelles la dette peut aller jusqu'à 1 200 € / hab.

Concernant les taux d'imposition, P. Adam indique que la hausse des taux votée (+ 2.5%) a eu un impact assez faible sur le Budget (+ 20 000€).

P. Adam donne les détails significatifs sur les réalisations de la section Investissement :

Dépenses :

- Travaux sur les bâtiments : éclairage extérieur anti-intrusion à l'école, compteurs répartiteurs école et restaurant scolaire, alarme ascenseur mairie, régulation de chauffage à l'école, outillages divers au service technique, sol MJC, frais d'étude et d'architecte pour l'extension de l'école...
- Voirie : panneau lumineux, étude pour le PLU, effacement du réseau télécom à Ticaille, participation de la Commune au SDAN, divers matériel voirie ;

- Matériel Mairie : ordinateurs et logiciels, tables et bancs pliants pour l'Orangerie, ...
- Restaurant scolaire : modification de la plonge, du service, mise en place du tri sélectif ;
- ALAE, Ecole : mobilier divers ;
- Médiathèque : le gros morceau de cette section, avec un reste à réaliser important en ce début d'année.

Recettes :

- Subventions reçues du Conseil Départemental :
 - . Rénovation du système de cloches
 - . Rénovation du sol gymnase
 - . Rénovation de l'aire de jeux du parc
 - . Réfection sol et toiture MJC
 - . Voirie divers
 - . Matériel au restaurant scolaire
 - . Classe mobile et éclairage extérieur école
 - . Mobilier et travaux médiathèque
- Autres recettes :
 - . Investissements
 - . FCTVA
 - . Taxe locale d'équipement
 - . Taxe d'aménagement

M. le Maire indique qu'au vu de l'excédent de la section Fonctionnement réalisé et de l'excédent de Fonctionnement reporté, il existe une très grande maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et il salue les efforts de l'équipe – agents et élus - qui permettent de continuer à renouveler les outils de travail, de conserver le patrimoine et de préparer les gros investissements à venir. Cela augure d'un exercice qui va dans le bon sens pour l'avenir de la Collectivité.

M. Vatin fait remarquer que ces chiffres amènent plus de confiance.

M. le Maire indique que les investissements sont productifs : éclairage, restaurant scolaire...

A. Maurel demande ce qu'il en est du prix du repas.

P. Adam répond qu'il est toujours stable bien qu'il y ait de plus en plus de produits bio et d'approvisionnement en circuit court. 50 000 repas sont servis annuellement, ce qui montre un restaurant scolaire bien fréquenté et permet d'absorber les investissements réalisés. Les dépenses alimentaires sont également bien maîtrisées et en baisse significative.

M. le Maire fait remarquer que les investissements réalisés au restaurant scolaire ont permis de surseoir en matière d'agrandissement, de réduire très nettement le gaspillage alimentaire – les enfants sont davantage acteurs de leur consommation - et d'optimiser le travail.

Hors de la présence de M. le Maire et sous la présidence de J. Sartori, 1^{ère} Adjointe au Maire, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2016.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 – Délibération 2017/03/05 : Organigramme des services municipaux

M. le Maire fait état de la nécessité de modifier l'organigramme des services municipaux à la suite du retour de congé longue maladie et congé longue durée (8 ans) du Directeur des Services d'alors.

Son retour dans la collectivité ayant reçu un avis favorable de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion, sous la forme d'un mi-temps thérapeutique, il est nécessaire d'identifier un poste correspondant à son grade d'Attaché Territorial.

Un poste de Responsable de la Commande Publique est créé à cet effet au sein du Service Administratif.

Il concernera la définition des commandes publiques, leur écriture, et leur suivi, et ceci dans tous les domaines.

L'agent bénéficiera de formations et d'accompagnements.

Actuellement, les marchés publics sont gérés par la Directrice des Services.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un domaine très important pour la Collectivité, car bien mené il peut être source d'économies importantes.

Ce nouvel organigramme a été travaillé avec le Centre de Gestion afin d'être parfaitement conforme aux réglementations et d'éliminer tout recours possible.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le nouvel organigramme des services municipaux.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

5 – Délibération 2017/03/06 : Création de 2 postes Emploi Avenir

M. le Maire rappelle que le dispositif des Emplois d'Avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale (ou Cap emploi s'il s'agit d'un travailleur en situation de handicap) et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui transmettre son savoir.

D'autre part, il n'est pas assuré que ce dispositif soit maintenu dans quelques mois.

Compte-tenu du contexte particulier du Service Technique, avec 3 agents absents pour maladie, de façon plus ou moins permanente, il est nécessaire de renouveler un poste de remplaçant, avec un Emploi d'Avenir.

La même chose est envisagée pour l'ALAE / entretien des locaux, en raison du turnover du personnel.

La collectivité souhaite créer 2 emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

- durée des contrats : 36 mois ;
- durée hebdomadaire de travail : Temps Complet ;
- rémunération au SMIC.

Poste 1 : Agent polyvalent des services techniques.

Poste 2 : Animateur de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et agent polyvalent d'entretien des locaux.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire au sujet de la création de deux postes Emploi d'Avenir.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

6 – Délibération 2017/03/07 : Mise à jour du tableau des effectifs

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le tableau des effectifs retrace :

- l'ensemble des emplois permanents précédemment créés, classés par catégories, filières et grades
- les emplois effectivement pourvus
- les créations d'emplois nouveaux pour répondre aux besoins de la collectivité

Une actualisation de ce tableau est nécessaire annuellement afin de permettre une meilleure gestion administrative du personnel communal.

Cette actualisation est administrative et n'impacte pas l'effectif réel de la Commune d'Ayguës. Elle provient du changement de grade ou cadre d'emploi de certains agents suite à des mobilités, réussite à concours, avancement de grade ou promotion interne...

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante en supprimant :

- 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe C2 à temps complet (mutation et avancement de grade) ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation C1 12/35 (nomination sur un poste d'Adjoint d'Animation C1 16/35) ;
- 1 poste de Gardien de Police (avancement de grade puis mutation externe).

M. le Maire propose donc d'approuver le tableau des effectifs ci-dessous au 01/01/2017 :

GRADE	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
CATEGORIE A			
Filière administrative			
Attaché Principal	1		1
Attaché Territorial	3	3	
CATEGORIE B			
Filière administrative			
Rédacteur Territorial	1		1

Filière animation			
Animateur 25/35	1		1
Animateur 28/35	1		1
CATEGORIE C			
Filière administrative			
Adjoint Administratif Pal 1 ^{ère} classe C3	2	2	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe C2	1	0	1
Adjoint Administratif C1	2	2	
Adjoint Administratif C1 19/35	1	1	
Adjoint Administratif C1 14.25/35	1	1	
Adjoint Administratif C1 25/35	1	1	
Filière animation			
Adjoint d'Animation C1 32/35	1	1	
Adjoint d'Animation C1 7.5/35	1	1	
Adjoint d'Animation C1 17.5/35	1	1	
Adjoint d'Animation C1 14/35	1	1	
Adjoint d'Animation C1 12/35	1	1	
Adjoint d'Animation C1 16/35	1	1	
Adjoint d'Animation C1 8.5/35	1	1	
Filière culturelle			
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe C2 16/35	1	1	
Filière Sociale			
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe C2 31/35	3	1	2
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe C2	1	1	
Filière Technique			
Agent de Maîtrise Principal	2	1	1
Agent de Maîtrise	2	1	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2	4	2	2
Adjoint Technique C1	7	7	
Adjoint Technique C1 10/35	1	1	
TOTAL GENERAL	43	32	11

Des questions concernant la suppression effective du poste de Gardien de Police Principal en 2016 étant soulevées, moyennant cette vérification, M. le Maire propose de délibérer sur l'approbation de ce nouveau tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs au 01/01/2017.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

7 – Questions diverses

M. le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : Groupement de commandes en matière de télécom.
L'assemblée approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

➤ Délibération 2017/03/08 : Groupement de commande – Marché opérateur Télécom

➤ P. Adam expose que le Sicoval a sollicité l'ensemble des communes pour constituer un groupement de commandes en matière de télécommunication : réseau, intersites, extérieur, informatique..., hors flotte mobiles.
Seules 4 communes sont intéressées : Ayguesvives, Castanet Tolosan, Escalquens et Ramonville Saint Agne.

Plusieurs bureaux d'études ont été démarchés et l'un d'eux a été retenu pour faire l'analyse, l'expertise, le relevé des besoins et le suivi de la mise en place du contrat, pour un coût communal de 1560 € TTC.
Prévision de marché pour 2018.

L'objectif est d'optimiser et d'économiser sur ces postes de dépenses (environ 13 000 € / an) mais aussi d'améliorer le service. L'intérêt escompté est de pouvoir également bénéficier de l'effet de masse, au vu de la taille des autres communes.

F. Emery demande depuis combien de temps cette question est travaillée par les autres communes.
P. Adam répond que la question est très récente et participe du Schéma de Mutualisation.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration de la Commune au groupement de commandes Marché opérateurs télécom coordonné par le Sicoval.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

➤ **Campagne d'information sur la réhabilitation de l'assainissement non collectif**

M. le Maire informe l'assemblée d'une nouvelle campagne de vérification des assainissements non collectifs. Il y a possibilité pour les particuliers de bénéficier d'un accompagnement financier jusqu'à 4 200 € par l'Agence de l'Eau, pour la mise en conformité de leur installation, selon éligibilité. Le Sicoval est chargé de constituer les dossiers.

➤ **Manifeste de l'Association des Maires de France dans le cadre de la campagne présidentielle**

M. le Maire informe l'assemblée que l'AMF propose à chaque Conseil Municipal de délibérer sur un Manifeste dans le cadre de la campagne présidentielle, et d'interpeler les candidats, puis le Président, sur ce que souhaitent les collectivités dans le contexte actuel.

Ce manifeste repose sur quatre grands principes essentiels :

Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2

L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3

État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces 4 principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle, pour un véritable contrat de mandature, afin de permettre à tous les territoires de notre pays de porter ensemble une ambition pour la France.

M. le Maire propose de délibérer lors du prochain conseil municipal sur les grands principes de ce manifeste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45